

BULLETIN DE SOUSCRIPTION PERSONNES PHYSIQUES PARTS A
DU FPCI WENOVA LIVING

Fonds Professionnel de Capital Investissement
Article L. 214-159 du Code monétaire et financier

Code ISIN : FR001400BYR1 (part A)

Règlement notifié à l'Autorité des Marchés Financiers le 25-07-2022

FPCI WENOVA LIVING

Société de gestion : WENOVA ASSET MANAGEMENT, 26 rue du 4 septembre 75002 Paris
Dépositaire : ODDO BHF, 12 boulevard de la Madeleine 75009 Paris

FPCI WENOVA LIVING – AOUT

PROCEDURE DE SOUSCRIPTION

Le souscripteur doit envoyer à WENOVA ASSET MANAGEMENT – 25 rue du 4 septembre 75002 Paris les documents originaux ci-dessous, dûment complétés, datés et signés.

- Documents de souscription en 3 exemplaires (pages 3 à 14) comprenant :
 - Bulletin de souscription (pages 3 à 10)
 - Fiche d'identification du souscripteur (page 11)
 - Fiche de connaissance du souscripteur (pages 12 à 13)
 - Déclaration d'origine des fonds (page 14)

- Copie d'une pièce d'identité recto/verso du souscripteur

- Copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois du souscripteur

- En cas de souscription inférieure à 100 000€ hors droit (et supérieure à 30 000€ hors droits), fournir un justificatif (voir page 4 – 2.3)

- Pièce(s) justificative(s) d'origine des fonds

Bulletin de souscription (en 3 exemplaires)

1. Identification du Souscripteur

Monsieur / Madame	
Prénom	
Nom	
Nom de jeune fille	
Adresse du domicile	
Code Postal	
Pays de résidence fiscale	

Email du souscripteur :

Téléphone mobile du souscripteur :

Ci-après, le « Souscripteur » ou conjointement nommés le « Souscripteur » en cas de cosouscription

2. Catégorisation

Nous attirons votre attention sur le fait qu'en application de l'article 423-49 I. du règlement général de l'AMF (« **RGAMF** »), les parts de ce Fonds ne peuvent être souscrites ou acquises que par un investisseur relevant de l'une des catégories d'investisseurs suivantes (ci-après, un « **Investisseur Averti** ») :

1. * Les investisseurs mentionnés au I. de l'article L. 214-160 du code monétaire et financier ;
2. Les investisseurs dont la souscription initiale est supérieure ou égale à 100 000 euros ;
3. Les investisseurs, personnes physiques et morales, dont la souscription initiale est d'au moins 30 000 euros et répondant à l'une des trois conditions suivantes :
 - a) * Ils apportent une assistance dans le domaine technique ou financier aux sociétés non cotées entrant dans l'objet du Fonds en vue de leur création ou de leur développement ;
 - b) * Ils apportent une aide à la société de gestion du Fonds en vue de rechercher des investisseurs potentiels ou contribuent aux objectifs poursuivis par elle à l'occasion de la recherche, de la sélection, du suivi, de la cession des investissements;
 - c) * Ils possèdent une connaissance du capital investissement acquise en qualité d'apporteur direct de fonds propres à des sociétés non cotées ou en qualité de souscripteur, soit dans un fonds commun de placement à risques ne faisant pas l'objet de publicité et de démarchage, soit dans un fonds professionnel spécialisé, soit dans un fonds professionnel de capital investissement, soit dans une société de capital risque non cotée ;

* Fournir un justificatif

3. Déclaration US

Le Souscripteur déclare et garantit à la Société de gestion qu'il est : "Non US Person".
Selon la définition en annexe de « United States » et « U.S. Person » dans le Rule 902 de la Regulation S du Securities Act de 1933 des Etats Unis d'Amérique.

4. Ordre de souscription

Je souscris (minimum de 1 000 parts soit 100 000 € hors Commission de souscription ou par exception minimum 300 parts soit 30 000 €* hors commission de souscription)		
Nombre de parts souscrites (A)		Les « Parts du Souscripteur »
Montant unitaire d'une part (B)	1 000 €	
Montant souscrit (C) = (A x B)		(Nombre de parts x 1 000)
Commission de souscription (D)		
Montant total à verser en chiffres (C + D)		Montant souscrit + commission de souscription

Le souscripteur s'engage irrévocablement à investir dans le Fonds un montant total de :

Montant total à verser en lettres	
-----------------------------------	--



Sous réserve de toute autre disposition des présentes et sur le fondement des déclarations et garanties du Souscripteur ci-après :

Le Souscripteur accepte de devenir un porteur de Parts A du Fonds (un "Investisseur") et d'être lié par chacune des dispositions du Règlement et du Bulletin de Souscription ; et

La Société de Gestion consent à ce que le Souscripteur soit admis en qualité d'Investisseur à la date à laquelle elle aura accepté la souscription de ce dernier conformément à l'Article 10 du Règlement (la "Date d'Acceptation"), étant précisé que la Société de Gestion aura tous pouvoirs discrétionnaires pour accepter ou refuser celle-ci, et, en cas d'acceptation de la souscription, pour en réduire le montant.

**pour les investisseurs répondant à l'une des conditions de l'article 423-49 I du RGAMF (se référer au chapitre 2).*

5. Procédure de paiement

Le règlement peut se faire par :

- Chèque émis à l'ordre de Wenova Living
- Virement sur le compte suivant, ouvert auprès de ODDO BHF :

IBAN : FR76 4585 0000 0167 5597 0000 151 - **Code BIC** : ODDOFRPP



6. Émission et inscription des parts

Emission des Parts du Souscripteur

Sous réserve de toute autre disposition des présentes et de l'acceptation de la souscription du Souscripteur par la Société de Gestion, les Parts du Souscripteur seront intégralement émises et l'Engagement du Souscripteur deviendra irrévocable à la Date d'Acceptation.

Livraison des Parts du Souscripteur

Les Parts du Souscripteur seront inscrites dans le registre des associés du FPCI WENOVA LIVING, tenu en nominatif pur par le Dépositaire.

7. Déclarations et garanties du souscripteur

Emprunt

Le souscripteur déclare et garantit ne pas investir suite à la contraction d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit.

Document d'Information Clé et règlement

Le Souscripteur déclare et garantit à la Société de Gestion qu'il a reçu, préalablement à la signature du Bulletin de Souscription, une copie du Document d'Information Clé (le " DICI "), et qu'il a lu et compris le contenu de ce DICI. Qu'il a reçu et pris connaissance du Règlement et des risques attachés à son investissement.

Accès à l'information.

Le Souscripteur a eu accès à tous les documents nécessaires qui décrivent entre autres les risques associés à la souscription de Parts du Souscripteur. Conformément aux dispositions de l'article 1112-1 du Code civil, le Souscripteur a eu l'opportunité de poser à la Société de Gestion et ses représentants toutes questions, et demander toute information



qu'il juge déterminante, et ceux-ci lui ont apporté de bonne foi les informations et les réponses qu'il considère comme satisfaisantes et déterminantes. Le Souscripteur a reçu de la Société de Gestion et de ses représentants toutes informations complémentaires qu'il a sollicitées afin de vérifier l'exactitude des informations qui lui ont été communiquées au titre de la souscription des Parts du Souscripteur et lui permettre de prendre, en pleine connaissance de cause, une décision d'investissement dans le Fonds. Le Souscripteur reconnaît en outre que la Société de Gestion et ses représentants ont obtenu de sa part tous renseignements nécessaires quant à ses objectifs d'investissement, son expérience en matière d'investissement, notamment dans le domaine du capital investissement, et sa situation, leur permettant de s'assurer qu'un tel investissement dans le Fonds est effectivement adapté à sa situation. Le Souscripteur confirme qu'il n'a pas sollicité de conseils juridiques, fiscaux ou financiers auprès de la Société de Gestion ou de ses associés, membres, dirigeants, conseils, mandataires et autres représentants. Le Souscripteur a effectué préalablement ses propres diligences et a consulté de manière indépendante ses propres conseillers juridiques, fiscaux et financiers dans la mesure nécessaire ou appropriée pour formuler, en pleine connaissance de cause, sa décision de souscription aux Parts du Souscripteur.

Evaluation des risques et capacité à les assumer.

Le Souscripteur déclare avoir suffisamment d'expertise et d'expérience dans le domaine financier et des affaires pour être en mesure d'évaluer l'investissement dans le Fonds et les risques qu'il comporte et pour prendre la décision de souscrire aux Parts du Souscripteur en pleine connaissance de cause. Le Souscripteur confirme que cette souscription a été décidée sur la seule base du Bulletin de Souscription, du Règlement et de la side letter qui, le cas échéant, a été conclue entre le Souscripteur et le Fonds lors de son admission en qualité d'Investisseur, à l'exclusion de tout autre accord ou de toute autre déclaration ou garantie. Le Souscripteur déclare que la souscription de Parts du Souscripteur (i) est effectuée de sa propre initiative et (ii) correspond à son objectif d'investissement et est adaptée à sa situation. Le Souscripteur dispose des moyens financiers nécessaires pour faire face aux risques économiques liés à son investissement dans le Fonds, notamment la détention des Parts du Souscripteur pour une période indéterminée ainsi que la perte complète de celles-ci et de son Engagement.

Le Souscripteur reconnaît et déclare que les dispositions de l'article 1195 du Code civil ne s'appliquent pas aux engagements résultants du Règlement, du Bulletin de Souscription et, le cas échéant, de la Side letter conclue entre le Souscripteur et la Société de Gestion. En conséquence, le Souscripteur renonce à tout droit qu'il peut avoir en vertu de l'article 1195 du Code civil et assume tout risque, en ce compris l'obligation de payer les Appels de Fonds, qui peut résulter de l'une quelconque des circonstances imprévisibles mentionnées dans cet article.

Personnes politiquement exposées

Le Souscripteur déclare qu'aucun de ses bénéficiaires effectifs n'est une personne politiquement exposée au sens des Articles L. 561-10 2° et R. 561-18 du CMF*, et s'engage à informer immédiatement la Société de Gestion si lesdits bénéficiaires effectifs venaient à acquérir cette qualité au cours de leur relation d'affaires.

* Article R561-18 (Créé par Décret n°2018-284 du 18 avril 2018 - art. 35) :

I. – Pour l'application du 2° de l'article L. 561-10, une personne exposée à des risques particuliers en raison de ses fonctions est une personne qui exerce ou a cessé d'exercer depuis moins d'un an l'une des fonctions suivantes : 1° Chef d'État, chef de gouvernement, membre d'un gouvernement national ou de la Commission européenne ; 2° Membre d'une assemblée parlementaire nationale ou du Parlement européen, membre de l'organe dirigeant d'un parti ou groupement politique soumis aux dispositions de la loi n° 88-227 du 11 mars 1988 ou d'un parti ou groupement politique étranger ; 3° Membre d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle ou d'une autre haute juridiction dont les décisions ne sont pas, sauf circonstances exceptionnelles, susceptibles de recours ; 4° Membre d'une cour des comptes ; 5° Dirigeant ou membre de l'organe de direction d'une banque centrale ; 6° Ambassadeur ou chargé d'affaires ; 7° Officier général ou officier supérieur assurant le commandement d'une armée ; 8° Membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise publique ; 9° Directeur, directeur adjoint, membres du conseil d'une organisation internationale créée par un traité, ou une personne qui occupe une position équivalente en son sein.

II. – Sont considérées comme des personnes connues pour être des membres directs de la famille des personnes mentionnées au I : 1° Le conjoint ou le concubin notoire ; 2° Le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère ; 3° Les enfants, ainsi que leur conjoint, leur partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère ; 4° Les ascendants au premier degré.

III. – Sont considérées comme des personnes étroitement associées aux personnes mentionnées au I : 1° Les personnes physiques qui, conjointement avec la personne mentionnée au I, sont bénéficiaires effectifs d'une personne morale, d'un placement collectif, d'une fiducie ou d'un dispositif juridique comparable de droit étranger ; 2° Les personnes physiques qui sont les seuls bénéficiaires effectifs d'une personne morale, d'un placement collectif, d'une fiducie ou d'un dispositif juridique comparable de droit étranger connu pour avoir été établi au profit de la personne mentionnée au I ; 3° Toute personne physique connue comme entretenant des liens d'affaires étroits avec la personne mentionnée au I.



Statut fiscal

Le Souscripteur et s'engage à fournir à la Société de Gestion, à sa demande, toute information, déclaration, formulaire ou attestation le concernant (ou concernant ses bénéficiaires effectifs) que la Société de Gestion pourrait, en son entière discrétion, estimer nécessaire ou pertinent pour lui permettre (i) de se conformer à toute loi, réglementation ou exigence fiscale applicable y compris les exigences issues des normes internationales d'échanges automatiques de renseignements relatifs aux comptes financiers en matière fiscale, ou (ii) de déterminer l'étendue et remplir ses obligations en matière de retenue à la source, y compris, notamment, toute information, déclaration, formulaire ou attestation que la Société de Gestion pourrait raisonnablement demander pour lui permettre d'obtenir toute exemption, réduction ou remboursement de toute retenue à la source ou autre taxe imposée par toute autorité fiscale ou autre organisme gouvernemental, au Fonds ou aux sommes versées au Fonds.

Transferts

Le Souscripteur ne souscrit pas aux Parts du Souscripteur en vue de distribuer ou de céder tout ou partie de celles-ci. Tout Transfert, direct ou indirect, de tout ou partie des Parts du Souscripteur, et toute invitation à présenter une offre d'achat ou de nantissement portant sur tout ou partie des Parts du Souscripteur, ne pourront être effectués que conformément à l'Article 12 du Règlement et sous réserve que le Transfert ne soit pas en violation des dispositions du Règlement.

Informations concernant le Souscripteur.

Le Souscripteur reconnaît que la Société de Gestion pourra refuser sa souscription si le bulletin de souscription dument complété et ses justificatifs n'ont pas été fournis. Le Souscripteur s'engage également à fournir à la Société de Gestion, préalablement et postérieurement à la Date d'Acceptation, toute information ou documentation que la Société de Gestion pourrait raisonnablement lui demander sur son identité ou sa situation fiscale ou financière, notamment, (i) en application de la réglementation française relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, afin de vérifier l'identité du Souscripteur, ses bénéficiaires effectifs et l'origine des fonds utilisés pour la souscription des Parts du Souscripteur, ou (ii) dans le but de répondre aux demandes d'information qui lui seraient présentées par toute autorité gouvernementale, administrative ou institution financière. Le Souscripteur informera la Société de Gestion de toute mise à jour des informations préalablement communiquées. Le Souscripteur déclare que les sommes versées au titre du Bulletin de Souscription ne proviennent pas d'une infraction passible d'une peine privative de liberté supérieure à un an, d'activités permettant le financement du terrorisme ou d'une fraude fiscale et que les distributions reçues du Fonds ne seront pas utilisées par le Souscripteur dans le cadre d'activités passibles d'une peine privative de liberté supérieure à un an ou permettant le financement du terrorisme ou la fraude fiscale. Le Souscripteur reconnaît que ses déclarations seront réputées réitérées à chaque Appel de Fonds ou distribution et s'engage à informer sans délai la Société de Gestion si ces déclarations cessent d'être exactes à tout moment de la durée du Fonds.

Exactitude des informations.

Les informations fournies par le Souscripteur pour le besoin des présentes sont exactes et complètes à la Date de Signature et demeureront exactes et complètes à la Date d'Acceptation. Le Souscripteur s'engage à communiquer à la Société de Gestion toute modification de ces informations.

8. Protection des données

Toutes les données personnelles contenues dans tout document fourni par le Souscripteur, y compris le Bulletin de Souscription et ses annexes, et toutes les autres données personnelles collectées dans le cadre de la relation du Souscripteur avec la Société de Gestion et/ou ses prestataires de services (les "Données Personnelles") peuvent être collectées, enregistrées, organisées, stockées, adaptées ou modifiées, récupérées, consultées, utilisées, divulguées par transmission, diffusion ou tout autre moyen, alignées ou combinées, bloquées, effacées ou détruites ou faire l'objet de tout autre traitement (le "Traitement de Données Personnelles") par la Société de Gestion, en qualité de responsable du traitement de données, ou par ses prestataires de services, et, au besoin, peuvent être transmises à d'autres sociétés directement ou indirectement affiliées au Fonds, à la Société de Gestion, à ses prestataires de services et/ou au Dépositaire. La conservation des Données Personnelles par la Société de Gestion est limitée à cinq (5) ans après la date de liquidation du Fonds.

Ces Données Personnelles sont traitées aux fins d'administration de compte, d'identification conformément aux obligations de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, et de développement de la relation d'affaires. Ainsi, les bases juridiques du Traitement de Données Personnelles sont : la conformité aux lois et réglementations (y compris les réponses aux sollicitations des autorités fiscales ou réglementaires), et la mise en œuvre des dispositions du Règlement du Fonds, du Bulletin de Souscription et/ou de la side letter auxquels le Souscripteur est



lié ou partie. Le Souscripteur est tenu de communiquer ses Données Personnelles. A défaut, la Société de Gestion peut refuser la Souscription.

La Société de Gestion peut déléguer le Traitement des Données Personnelles à une entité non-affiliée, directement ou indirectement, à la Société de Gestion. En conséquence, les Données Personnelles peuvent être transférées et/ou traitées en dehors de l'Union européenne dans des pays qui n'offrent pas le même niveau de protection des données. Le Souscripteur a alors le droit de demander accès aux documents autorisant le transfert des Données Personnelles en dehors de l'Union européenne.

En remplissant et en retournant le Bulletin de Souscription signé, le Souscripteur reconnaît qu'il a été informé des caractéristiques du Traitement des Données Personnelles par la Société de Gestion et de la transmission potentielle de ses Données Personnelles au Dépositaire et/ou à tout autre prestataire de services.

Le Traitement des Données Personnelles relatives aux personnes physiques est effectué conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée régulièrement et au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données. La personne physique a le droit, à tout moment, de demander, par écrit, l'accès, la rectification, la limitation du Traitement des Données Personnelles, l'effacement ou la portabilité de ses Données Personnelles.

9. Pérennité des déclarations et garanties ; indemnisation

Les déclarations et garanties du Souscripteur aux termes des présentes, ainsi que toutes autres déclarations et garanties écrites du Souscripteur au titre des opérations prévues par le Bulletin de Souscription, resteront en vigueur après la Date de Signature et la souscription des Parts du Souscripteur, et ne sauraient être remises en cause à la suite de toute recherche, analyse ou investigation effectuée à tout moment par la Société de Gestion ou en son nom. Le Souscripteur s'engage à indemniser le Fonds, la Société de Gestion, ses actionnaires, employés, mandataires sociaux, agents ou conseillers, les membres de l'Equipe d'Investissement ainsi que leurs affiliées respectives, à raison de l'ensemble des coûts, frais, préjudices, pertes et autres dommages que chacune de ces parties pourrait subir ou encourir en raison d'un manquement à l'une des déclarations ou garanties effectuées par le Souscripteur dans le Bulletin de Souscription.

10. Successeurs et ayants-droits.

Tous droits et obligations stipulés dans le Bulletin de Souscription lient activement et passivement les successeurs, héritiers et ayants-cause légitimes des parties aux présentes.

11. Notifications.

Toutes les notifications, demandes, requêtes ou autres communications en rapport avec le Bulletin de Souscription devront être effectuées par écrit dans les conditions suivantes : (i) soit remises en mains propres, (ii) soit envoyées par lettre recommandée ou délivrées par porteur, (iii) soit transmises par fax ou courrier électronique. Toute notification au Souscripteur sera faite à ses dernières coordonnées connues, telles qu'elles apparaissent dans les registres du Fonds. Toute notification à la Société de Gestion devra être faite aux coordonnées indiquées dans les Instructions ci-dessus. Le Souscripteur pourra modifier ses coordonnées de notification en les indiquant par écrit à la Société de Gestion, dans les conditions prévues au présent Article. De la même manière, la Société de Gestion pourra modifier son adresse de notification en la communiquant par écrit au Souscripteur, dans les conditions prévues au présent Article.

Chaque notification réalisée conformément à cette clause sera considérée comme ayant été reçue : (i) en cas de remise en mains propres, au moment de la remise, (ii) en cas d'envoi par lettre recommandée ou de livraison par porteur, à 09h00 (heure de Paris) le cinquième jour après la date d'envoi, ou (iii) en cas de transmission par fax ou par courrier électronique, au moment de la transmission par l'expéditeur.

12. Loi applicable ; contestations ; notifications ; langue.

Le Bulletin de Souscription ainsi que les droits respectifs des parties résultant de ce dernier et du Règlement seront régis et interprétés conformément à la loi française. Chacune des parties aux présentes reconnaît que toutes contestations, demandes, actions, procédures et transactions qui peuvent s'élever au titre du Bulletin de Souscription ou du Règlement seront soumises à la juridiction exclusive des tribunaux français compétents. Si le Souscripteur n'est pas



17. Signature de la Société de gestion

La Société de gestion :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Dûment autorisé(e) pour les besoins des présentes (joindre les documents justifiant de ses pouvoirs si n'est pas mandataire social)

18. Désignation du conseiller

Raison sociale :

Adresse du siège social :

Numéro de téléphone :

Adresse email :

Nom du Conseiller :

IDENTIFICATION DU SOUSCRIPTEUR

PERSONNE PHYSIQUE

Résident fiscal français : OUI / NON

SITUATION PATRIMONIALE

Estimation globale du patrimoine :

- <80 K€ de 80 à 150 K€ de 151 à 500K€ de 501 à 800 K€ de 801 à 1 500 K€
 de 1 501 à 2 000k€ >2 000 K€

j'autorise la société WENOVA AM à me transmettre toute communication par courrier électronique à l'adresse email enregistrée ci-dessus, notamment tout document juridique et commercial relatif à ma souscription, et tous les effets qu'elle emporte à WENOVA AM. Je m'engage à communiquer à WENOVA AM dans les meilleurs délais tout changement relatif à l'adresse email enregistrée ci-dessus.

Je certifie l'exactitude des informations ci-dessus, Fait à _____ Le _____	Signature du souscripteur	Signature du co-souscripteur

CONNAISSANCE DU SOUSCRIPTEUR

Objectifs de l'investissement (3 maximum) :

- Protection à court terme du capital
- Revenus complémentaires
- Valorisation du capital
- Transmission du capital
- Préservation du capital
- Diversification du capital
- Autres

Horizon d'investissement :

- Pas de contrainte de durée
- Moins de 2 ans
- Entre 2 et 7 ans compris
- Entre 7 et 10 ans compris
- Supérieur à 10 ans

Avez-vous déjà effectué des opérations portant sur :

Actions et fonds actions (OPC, OPCVM)

Jamais Occasionnellement Souvent

Obligations et convertibles

Jamais Occasionnellement Souvent

Titres non coté / Private equity

Jamais Occasionnellement Souvent

Produits de défiscalisation (non cotés) (FCPI, FIP, etc...)

Jamais Occasionnellement Souvent

Immobilier (SCPI, OPCIC)

Jamais Occasionnellement Souvent

Capacité à supporter des pertes

Votre investissement comporte un risque de perte en capital. Disposez-vous d'une épargne de précaution pour y faire face ?

Oui Non

Général

Quelle est votre expérience des placements financiers en général ?

- Je n'ai aucune expérience préalable
- J'ai déjà réalisé et suivi seul mes opérations financières (gestion directe)
- J'ai déjà réalisé des opérations financières avec l'aide d'un conseiller professionnel (gestion conseillée)
- J'ai déjà confié un mandat de gestion à un professionnel (gestion sous mandat)

Habituellement, pendant quelle durée les placements dans un FPCI sont-ils bloqués ?

- Je ne sais pas
- > 5 ans
- < 5 ans

Savez-vous que ce fonds est investi (de manière direct ou indirect) quasiment exclusivement en immobilier ?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas



Le capital investi dans un FPCI est-il garanti ?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

Les parts d'un FPCI sont-elles librement transférables à des tiers?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

Le fait que le fonds ait recours à l'effet de levier augmente-t-il à la fois le risque de perte et le potentiel de gain ?

- Oui
- Non

Il est possible de sortir d'un FCPI/FIP/FCPR à tout moment, (sauf cas exceptionnel prévus dans le règlement) même si cela fait perdre l'éventuel avantage fiscal lié au produit ?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

DÉCLARATION D'ORIGINE DES FONDS

ORIGINE DES FONDS FINANÇANT L'INVESTISSEMENT *

- Trésorerie disponible
- Cession d'actif immobilier
- Cession d'actif mobilier
- Autres (préciser) : _____

* un justificatif sera systématiquement demandé

JUSTIFICATIF(S) DEMANDÉ(S)

Trésorerie Copie du ou des relevés de comptes d'épargne
Cession d'actifs immobiliers Copie de l'acte de vente et/ou du chèque émis par le notaire
Cession d'actifs mobiliers Copie du relevé d'opération de vente des titres
Autres Tout justificatif mentionnant le montant et l'origine du versement

Je certifie l'exactitude des informations ci-dessus, Fait à _____ Le

Signature du souscripteur

